

Clim' Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales
1^{er} SEMESTRE 2019

#15

Electricité : l'option la plus compétitive pour la France selon l'ADEME : 85 % d'énergies renouvelables en 2050

Développer massivement les énergies renouvelables d'ici 2050 est la meilleure façon de produire une électricité à un coût réduit et qui soit la moins chère possible pour les Français, selon une étude publiée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). La prolongation trop longue du parc nucléaire français – au-delà de cinquante ans pour certains réacteurs – et le lancement de la construction de nouveaux réacteurs de type EPR ne sont pas une option à retenir. En cause, la faible compétitivité, à terme, des nouveaux réacteurs nucléaires. Selon l'ADEME si l'on se projette sur la période 2030-2035, les énergies solaire et éolienne n'auront plus besoin de soutien public. Certes, ces énergies produisent de l'électricité de manière intermittente, quoique largement prévisible. Mais la baisse des coûts du stockage, les prochaines évolutions technologiques et une meilleure gestion du réseau électrique en temps réel pourraient pallier ces difficultés. Y compris si la France comptait 10 à 15 millions de véhicules électriques en 2035.

Ce scénario est plus ambitieux que celui présenté par le gouvernement dans le cadre de la *Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)*, néanmoins une attention a été prise pour rendre les hypothèses et incontestables et réalistes. Source : [Le Monde, 10/10/2018](#)

PPE : des objectifs intacts, mais des moyens à conforter selon AMORCE...

AMORCE, l'association nationale des collectivités et professionnels pour la transition énergétique, salue la volonté du gouvernement de maintenir le cap des objectifs ambitieux de la France en matière d'énergie, mais aussi sur la trajectoire de la fiscalité carbone. Toutefois elle regrette que l'État ne se soit pas engagé à flécher massivement la hausse de la fiscalité carbone (*évaluée par AMORCE à 10 milliards d'euros entre 2014 et 2019*) à un meilleur accompagnement des Français et de leurs territoires en faveur de la transition écologique.

Source : [Communiqué de Presse, AMORCE, 28/11/2018](#)



ASSISES EUROPÉENNES
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE®

Le projet TEPOS du SCoT aux Assises de l'énergie le 22 janvier à Dunkerque

Le SCoT est au programme des éminentes Assises de l'énergie à Dunkerque. La proposition du Syndicat, intitulé « *la transition énergétique est-elle planifiable ?* », fait partie des 120 retenues parmi 300. Animé par l'ASDER, elle intègre un regard croisé franco-suisse sur la planification énergétique par BG et la présentation du PLUI et du schéma directeur des énergies de la Métropole de Rouen-Normandie.

L'autonomie énergétique territoriale : le grand projet des Vosges Centrales



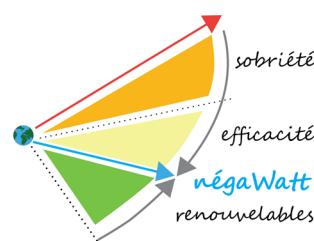
Mettre en oeuvre l'ambition d'autonomie énergétique du SCoT révisé sera un des nouveaux défis à relever pour les élus du territoire. Que ce soit dans les documents d'urbanisme, l'aménagement des zones d'activités ou d'habitat et surtout dans la définition de politiques locales de l'énergie, la question devra se poser pour concrétiser ce beau projet d'avenir, qui contribuera au développement durable de notre territoire.

A ce titre, le Syndicat oeuvre par tous les moyens qui sont dans ses compétences pour faciliter la mise en oeuvre d'une telle stratégie, que ce soit par l'accompagnement aux communes, la réalisation d'études stratégiques ou d'un observatoire en ligne. Le Syndicat va jusqu'à faciliter l'émergence de nouveaux modèles de financement, comme la valorisation des *Certificats d'Economie d'Energie (CEE)* ou encore la préfiguration d'une Société participative d'investissement en faveur des énergies renouvelables.

Renouvelant mes vœux pour 2019 et tout mon soutien pour l'aboutissement de vos projets. Bonne lecture.

Michel HEINRICH
Président du Syndicat mixte
du SCoT des Vosges Centrales

La transition énergétique : 2^e fil rouge de la révision du SCoT



Avec plus de 23% d'*Energies Renouvelables* et de *Récupération (EnR&R)* sur la consommation en énergie finale du territoire, les Vosges Centrales ont pris 5 ans d'avance sur les objectifs de 2020. L'objectif de 46%

d'autonomie énergétique à l'horizon 2030 n'en demeure pas moins un challenge pour atteindre l'autonomie en 2050. Seul un effort simultané de sobriété, d'efficacité énergétique et une mobilisation exhaustive de la diversité du potentiel d'EnR&R saura concrétiser un tel projet.

Après la révision du SCoT, le Plan Climat-Air-Energie Territorial est l'étape suivante pour poursuivre la planification énergétique et prioriser les actions à mener... le schéma éolien ou l'étude de potentiel en hydroélectricité font partie des premières pierres pour faire émerger les projets.



Un schéma éolien territorial pour anticiper et mieux maîtriser l'implantation des éoliennes

Dans la perspective de l'autonomie énergétique territoriale, l'éolien joue une place importante dans le mix électrique, avec 51% du potentiel brut de production électrique du territoire (toutes sources confondues). Dans le scénario TEPOS du SCoT, on estime à 17% la part des besoins électriques couverts par l'éolien en 2030, 54% à l'horizon 2050, ce qui servira autant pour l'alimentation locale en électricité spécifique, que pour décarboner la mobilité.

L'enjeu est de garantir au territoire un développement maîtrisé de l'éolien, autant en terme de préservation du cadre de vie, que de retombées financières locales.

Dans le cadre du programme TEPCV financé à 80% par l'Etat, le schéma éolien permet de prolonger les travaux initiés pour la préfiguration de la société d'investissement participatif de production des énergies renouvelables. Il vise à accompagner les collectivités pour s'emparer de la conduite des projets et ainsi faciliter leur acceptabilité et en faire profiter le territoire à tous niveaux.

La philosophie générale de la prestation, assurée par le groupement mandaté par le cabinet Confluences, est une aide à la décision pour :

- négocier avec les développeurs en vue que les collectivités puissent intégrer les sociétés de développement aux meilleures conditions,
- accompagner la concertation auprès de la population, des élus et des services techniques, notamment pour les 2 projets en cours à Gruery-lès-Surances (société H2air) et sur Bazegney et environ (société Vent d'Est),
- maîtriser le foncier et définir une stratégie de mobilisation du potentiel pour préfigurer le portage par la SEM d'un projet à l'initiative des collectivités,
- définir une charte (le dit « schéma éolien ») qui fasse consensus avec les diverses parties prenantes, notamment au regard de l'impact paysager.

Un premier travail de diagnostic a été entrepris par le groupement ainsi que de nombreux entretiens auprès d'élus du territoire. Un travail de concertation a été initié auprès des services de l'Etat sur le paysage. Un travail similaire élargi aux associations spécialisées se poursuivra sur la biodiversité en février. A suivre...

Visite à Chamole le 26 janvier : un projet éolien inspirant

Le 26 janvier, le Syndicat a organisé un voyage d'étude à destination de Chamole. Retour sur un projet éolien qui fait la part belle à l'investissement citoyen.

À partir de 2011, l'association *Vents du Grimont* a bâti une dynamique citoyenne en lien avec les collectivités et des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour acquérir une des six éoliennes du parc de Chamole, alors en cours de développement par l'entreprise privée *Intervent*. En juillet 2015, fort du considérable travail d'information et de concertation mené par l'association, le projet d'*Intervent* a obtenu toutes les autorisations administratives sans avoir essuyé aucun recours en justice, ce qui demeure exceptionnel pour un parc éolien.

Le parc de Chamole est désormais en service depuis décembre 2017, et le rachat de l'éolienne de 3 MW, en bonne voie. L'éolienne citoyenne de Chamole sera exploitée par la SEM *Énergies Renouvelables Citoyenne*. Les principales collectivités du territoire en sont actionnaires, de même que des centaines de personnes au travers des sociétés citoyennes Jurascic, ERCISOL et Énergie Partagée Investissement. La SCIC Jurascic a été créée en septembre 2016 pour susciter et organiser la collecte des investissements citoyens, pour les centraliser et les investir dans des projets d'énergies renouvelables, à commencer par l'éolienne de Chamole. À l'été 2018, Jurascic a déjà collecté 394 000 € auprès d'environ 650 personnes du territoire rassemblées dans 36 clubs d'investisseurs !



Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 300 exemplaires.
Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.
Illustration : Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal.

Une SEM pour faciliter le financement des projets locaux d'énergies renouvelables

La préfiguration d'une société d'investissement participatif destinée à aider aux financements des projets de production d'énergies renouvelables prendra la forme d'une *Société d'Economie Mixte (SEM)*. La Région Grand Est a rejoint la réflexion pour intégrer le collège public avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Mirecourt Dompierre, la Caisse d'Épargne et Énergie Partagée Investissement. La doctrine d'investissement a été validée. Les prochaines étapes consistent à rédiger les documents contractuels (pacte d'actionnaires et statuts) et à affiner le business plan en lien avec les parties prenantes des différents projets. Le dépôt des statuts est programmé pour juillet.

Conférence TEPCV des maires sur le thème de l'éolien

En décembre 2018 à l'issue du Comité Syndical s'est tenue la conférence annuelle TEPCV des maires, sur le thème de l'éolien par M. Jacques Quantin, Directeur du cabinet Confluences. Il était notamment question de l'implication des communes et intercommunalités dans les sociétés de projet et du rôle que la SEM EnR pourrait jouer pour contribuer à renforcer l'ancrage territorial des projets. L'objectif est de construire un partenariat gagnant-gagnant et transparent entre tous les partis, pour que le critère qui prime pour l'implantation des éoliennes soit une intégration optimale dans le cadre de vie, plutôt que des intérêts individuels fondés sur une répartition inéquitable des dividendes.

Retrouver une note explicative sur l'accès réservé à : www.scot-vosges-centrales.fr.

Expérimentation avec ENEDIS sur la planification du réseau électrique basse tension

Depuis 2017, le Syndicat collabore avec ENEDIS pour expérimenter à l'échelle communale l'impact d'une politique énergétique ambitieuse de transition énergétique sur la planification du réseau électrique basse tension. L'objectif premier est de mesurer si une localisation stratégique des actions de transition énergétique en fonction des contraintes du réseau permet de réduire les investissements.

L'expérimentation permet également de mieux comprendre comment intégrer les contraintes techniques du réseau électrique dans les projets énergétiques des futurs documents d'urbanisme, compatibles avec le SCoT TEPOS.